



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

La Préfète de région

Service régional de l'archéologie

à

Affaire suivie par :  
Hervé GAILLARD  
05 57 95 02 66

herve.gaillard@culture.gouv.fr

Références : PC02402322D0006-1

Direction départementale des Territoires de la Dordogne -  
Service Aménagement et Développement Durables /Pôle  
Urbanisme/  
18 Rue du 26e RI  
CS 74000  
24024 PERIGUEUX CEDEX  
À l'attention de Mme Alicia Mompion,

Bordeaux, le 01 août 2022

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet :** Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** BANEUIL (DORDOGNE), 2022 - Borie-Basse, 700 route de Bergerac  
PC02402322D0006  
Votre courrier du 25 juillet 2022  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 juillet 2022.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de Région,  
et par délégation, pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
La Conservatrice régionale adjointe de l'Archéologie

Hélène MAVERAUD-TARDIVEAU